

Avril 2011 : Des chiffres et des lettres...

Edito du secrétaire général, Dr Louis Reymondon

Des lettres ? VIVA en a adressées à tous les niveaux du pouvoir, local, régional, administratif et même gouvernemental, aux organismes professionnels et syndicaux, aux fondations et clubs services à but humanitaire... Face à une catastrophe comme les inondations du Var en juin 2010, un "millefeuille" d'intervenants se trouve mobilisé pour remédier aux conséquences désastreuses d'un phénomène imprévu qui, en quelques heures, a semé le deuil, le désarroi des personnes et la dévastation des biens. La bonne volonté de chacun ne fait aucun doute dans cet instant d'intense émotion. Puis le suivi s'organise, s'enlise, se paralyse dans l'inertie ou la lenteur administrative et le penchant de plus en plus marqué de notre société à vivre chacun pour soi !

Le pire est que l'intérêt du département et des citoyens épargnés par l'épreuve est de jeter un voile pudique sur des situations dérangeantes qui ne donnent pas une bonne image du "bien-être" si réputé de la Côte d'Azur... Il y a des paradis sur terre où la misère humaine est indécente mais, la presse et les médias ont beau chanter à tous vents l'air de "Madame la Marquise", la réalité nous rattrape.

C'est le député lui-même de la circonscription sinistrée de la Basse Vallée de l'Argens qui authentifie le constat : "Dix mois se sont écoulés depuis cette catastrophe et de nombreuses personnes ou entreprises vivent sous l'apparence illusoire d'un retour à la vie normale. L'habitat n'est pas réparé, les indemnisations sont loin de couvrir la valeur des sinistres et de nombreuses entreprises sont en grande difficulté".

VIVA s'est évertuée à comprendre les règles d'un nouveau "Scrabble", des mots et des sigles absconds ignorés du dictionnaire. En vrac : catnat, calamagri, vigicrue, comag, CAD, CCAS, FISAP, DIRECCT, MOUS, SAFER, DGE, PLU, PAPI, PPRI, SEVE, SIACIA, SIAN et ASA, DDTM (qui remplace la familière DDE !), COD, MAO, SDIS et DICRIM, ANTARES, SAIP, STOGAZ, COPIL, CAL, API et PCS,...dur, dur et j'en passe ! Hélas, ce jargon, théoriquement porteur d'autant de solutions que de mots, empile les obstacles, obscurcit le paysage et noie le profane dans les méandres d'une gestion de crise qui divague. Ce jeu n'est pas une marelle qui conduit au Ciel, c'est un parcours du combattant qui s'achève dans un éredon ! Personne n'a la solution d'un problème, personne n'est responsable, ce qui laisse le Maire de Fréjus libre de dire n'importe quoi devant une caméra nationale : "...il ne faut pas me demander l'impossible... Il ne faut pas aller s'installer dans les zones inondables, savoir qu'on encourt des risques majeurs et forts et puis après..." !

Un sinistré lui rétorque : "Est-ce les gens qui sont allés s'installer dans une zone inondable, ou est-ce la zone qui est devenue inondable ?" Car, faut-il le rappeler, les petits débordements de l'Argens sont fréquents et naturels dans le delta d'un fleuve côtier mais jamais (à l'exception de la rupture historique du barrage de Malpasset !) la mémoire d'un vivant n'avait connu crue d'une telle violence et d'une telle ampleur. Et le même fréjussien ajoute : " Il faut se rappeler que l'eau est montée de 0 à 2.5m en ¾ d'heure et en pleine nuit. Oui, Monsieur le Maire, les gens étaient réfugiés sur le toit de leur maison... d'autres n'ont pas réussi à monter sur leur toit et ont passé la nuit accrochés à un poteau téléphonique, avec le seul espoir que quelqu'un finisse par les repêcher avant qu'ils n'aient plus la force de maintenir leur fils de 18 mois hors de l'eau... Non, Monsieur le Maire, personne n'est passé les prévenir, ni eux ni beaucoup d'autres qui ont cru leur dernière heure arrivée". Et le concert de protestations soulevé par les propos du Maire est rythmé par l'exclamation d'un autre sinistré : Etant propriétaires depuis une trentaine d'années, nos actes d'achat ont été faits dans les règles administratives et de ce fait entérinés par la Préfecture et la Mairie (droit de préemption non utilisé par l'administration)... Quand on a passé 5 heures avec sa famille dans un arbre des propos pareils nous révoltent" !

Petit rappel : sans courant électrique les TV et internet sont "hors-service", même en France !

VIVA - association de défense des intérêts moraux et matériels des sinistrés - a établi, non sans peine, un climat de confiance avec toutes les municipalités et particulièrement celle de Fréjus qui a associé ses représentants à un "Comité de suivi" tardif, installé en Mairie en octobre. Réuni le 30 novembre et le 1er février, il est programmé de le réunir à nouveau "dès qu'une avancée concrète sera effective durant la période de 18 mois". A la mi-avril, la situation apparaît donc frappée de torpeur... Malgré tout, chacun doit éviter la cassure entre les élus et les sinistrés. On voit en effet où a conduit, à la Faute-sur-Mer, la rancune entre les habitants et leur municipalité. VIVA n'a pas vocation de Chef d'orchestre, battant la mesure des doléances et corrigeant les fausses notes. "En revanche, comme l'écrit une haute personnalité politique de Fréjus, VIVA est tout à fait dans son rôle pour répondre à ces interrogations" :il veut dire " le comportement verbal du Maire et les mesures à prendre pour faire face au danger d'inondation de la Vallée de l'Argens".

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

Des chiffres ? On en a beaucoup avancés : d'abord les dons généreux de la Croix Rouge, de l'abbé Pierre, de la Fondation de France, du Crédit Agricole, du Lions et du Rotary, des associations d'artistes, de boulistes ou de pêcheurs à la ligne et jusqu'à "l'Omelette géante", etc.... qui ont fait des petites collectes de solidarité. Mais, à une toute autre échelle, se situe l'effort financier de l'Etat, pour répondre à la crise et soutenir les collectivités locales et le monde économique : il s'élève à plus de 46 Millions d'Euros ! Lorsqu'on apprend de voie officielle que, là-dessus, 5,84 millions ont été dépensés pour rembourser les opérations de secours (hélicoptages, moyens militaires, sapeurs-pompiers, CRS, sécurité civile, gendarmerie), 28,2 millions en faveur des collectivités locales et 12 millions pour le monde économique, que reste-t-il pour réparer les dommages des sinistrés ?

Les équipements publics ont subi de lourds dégâts. Des travaux non négligeables ont été ordonnés en urgence pour rétablir les chaussées, les VRD (encore un sigle !), l'eau, l'électricité, le téléphone, les stations d'épuration, etc... C'est considérable et on se garderait de le méconnaître ! Ces travaux se poursuivent avec les moyens disponibles, sans doute insuffisants puisque, à titre d'exemple, la DDTM (on connaît maintenant !) est impuissante, depuis la catastrophe, à dégager dans la chaîne des responsabilités les moyens de rétablir en amont de la Nartuby le pont d'accès d'un particulier à sa maison isolée !

S'agissant des préjudices causés aux victimes, les pertes en vies humaines comptent en premier plan : rien n'effacera les deuils dans les familles qui s'interrogeront toujours sur le caractère imprévu et l'absence de mise en œuvre de Plans de Prévention et de Plans de Sauvegarde en temps réel. Ils en viendront à demander à la Justice de conduire une instruction pour faire la lumière. Rien n'effacera non plus les peurs et les angoisses endurées chez ceux qui, pour les leurs et pour eux, ont vu la mort de près. Ces images, cette eau puante et glacée dont la vague vous bouscule et parfois vous emporte, ces heures suspendues à l'attente d'un hélitreuillage ou d'un bateau qui tarde à vous repérer... ce sont là des cauchemars qui hantent les nuits des plus courageux, qui engendrent encore des troubles de santé graves à la moindre alerte venue du ciel. Les personnes n'acceptent pas l'idée d'une simple fatalité.

Les biens sont encore altérés de dégâts considérables. Il y a plusieurs catégories de pertes matérielles :

1. Celles **des particuliers**, qui ont perdu des biens assurés mais beaucoup d'autres non assurables et représentant une valeur affective et immatérielle irremplaçable (en accidentologie, les experts retiennent un certain "pretium doloris", rien de tel ici !). Dans l'ensemble, les assurances trouvent toujours dans le contrat des raisons d'amputer à la baisse la valeur des pertes, particulièrement les abattements pour vétusté ou dégât des eaux lors

2. d'une petite inondation antérieure qui diminue la garantie supposée. Les travaux sont toujours plus chers que leur remboursement et les biens situés en "zone inondable" fortement dépréciés et difficilement cessibles. La situation des habitants précaires et jusqu'ici tolérés se trouve menacée par de nouvelles dispositions aujourd'hui inconnues (PPRI) et soumises à l'obligation d'un relogement quasi impossible vu la dimension très faible du parc de logements vacants et abordables... Une incertitude pesante, le plus souvent sur des personnes âgées ou des familles démunies qui n'ont pas les ressources nécessaires à se loger autrement.

3. Les dégâts supportés par **les entreprises** sont souvent incommensurables. Qu'il s'agisse des installations ou des cultures en serres, sous tunnels ou en pleine terre, le monde agricole est confronté à des pertes non indemnisées, ce qui menace non seulement son activité mais l'emploi de son personnel contraint au chômage technique et, peu à peu, à des licenciements en chaîne. La production pour le commerce local ou la vente à l'extérieur est très diminuée et la clientèle échappée ne reviendra pas de si tôt. Tout un outil de commerce varié est endommagé et supporte encore les effets dévastateurs de ces hautes et violentes inondations. Certains – particulièrement les horticulteurs – pourraient bien ne jamais s'en relever. On parle de fonds spéciaux, français ou européens, affectés aux "calamités agricoles"... c'est infime au regard des pertes et, en outre, on est stupéfait d'apprendre d'un haut fonctionnaire que **les versements sont suspendus à l'accord de l'Europe**, car un pays membre n'a pas le droit d'aider ses propres agriculteurs au nom de la "concurrence libre et non faussée" !

Cerise sur le gâteau : **le fisc ponctionne de 33% à 50% des aides et indemnités** perçues qui sont des "produits exceptionnels" !

Les nombreux et grands **établissements destinés à l'accueil du tourisme saisonnier et de plein air**, le plus souvent proches riverains des cours d'eau, ont été dévastés et contraints de se réinstaller en quasi totalité : Les équipements coûtent une fortune, rarement assurés pour leur valeur à neuf, et les exigences des nouveaux plans de sauvegarde sont telles que des travaux énormes sont exigés pour la sécurité des espaces habilités à recevoir du public. D'un côté ils doivent bâtir des plateformes de confinement pour tous leurs clients en cas de retour de crue, d'autre part tout permis de construire est obligatoirement refusé en zone inondable ! Des dispositions spécifiques s'imposent pour des dérogations ou adapter les Plans Locaux d'Urbanisme aux nécessités. Ce dilemme embarrasse les services de l'urbanisme... De son côté, VIVA se préoccupe d'une égalité de traitement évitant toute discrimination dans la définition des critères communaux de réouverture.

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

Il faut se garder d'oublier aussi les conséquences indirectes de la catastrophe sur des éléments non sinistrés du commerce local. Ils ont subi des "**dommages collatéraux**" qui ont affecté leur dernier chiffre d'affaire et pourraient conduire à des dépôts de bilan si le tourisme ne reprenait pas normalement dès ce printemps. Le cabinet SOFRED de Lyon est chargé par la Préfecture d'une étude de revitalisation de plus de 2 000 entreprises, gravement sinistrées des inondations, dans 44 communes sur 58 de la sous-préfecture de Draguignan. Sa mission est "l'élaboration et la validation des fiches actions destinées à des actions collectives pour l'accompagnement des entreprises sur des besoins clairement identifiés". C'est un énorme chantier qui, on l'espère, ne fera pas totalement l'impasse des "dommages collatéraux" causés indirectement au **petit commerce de voisinage** non sinistré. En outre, ces actions à programmer auront un coût et la feuille de route n'indique pas la charge estimée et la répartition des contributeurs financiers. Les procédures engagées sont louables, leur aboutissement lent et douteux.

En dix mois, l'Etat et les Collectivités territoriales ont largement eu le temps de faire procéder aux enquêtes publiques naturellement prescrites en pareille circonstance :

1. Le Rapport interministériel des Inspecteurs généraux, communiqué au public en janvier 2011, procure un "retour d'expérience" qui recoupe en bien des points l'article de Claude MARTIN (UMR 6012 "ESPACE" du CNRS, Département de Géographie, Université de Nice-Sophia-Antipolis) mis en ligne le 31/10/2010 par la revue Physio-Géo Vol 4/2010, (<http://physio-geo.revues.org/1349>).
2. Le Rapport d'étude "post-crue" du consort **LEFORT-KOULINSKI**, en cours d'achèvement sur l'aspect hydrologique des événements, relève des points sensibles et avance des préconisations dont la mise en œuvre va devoir trouver son phasage et ses financements entre ses divers contributeurs. Il est aujourd'hui limité à la Nartuby, tant il est vrai que la Basse Vallée de l'Argens n'aurait jamais subi de tels dommages si les eaux de ce torrent affluent, soudain amplifiées par les ruissellements et les résurgences karstiques, avaient circulé librement, sans rencontrer des obstacles naturels (dus au mauvais entretien que personne ne nie) et des goulets d'étranglement (consécutifs à un urbanisme irréflecti pour ne pas dire irresponsable). L'aval de l'Argens donnera lieu à un Rapport ultérieur et quelques préconisations mais l'hydraulicien expérimenté, parfait connaisseur des lieux pour y avoir travaillé depuis très longtemps, a bien estimé que sa priorité était la Nartuby et qu'il faudrait au plus tôt rendre opérationnel et suivi le Contrat de rivière établi en 2007 entre l'Etat, les Collectivités et les Organismes spécialisés, qui n'a jamais reçu les moyens de ses ambitions. On est en droit d'attendre une enquête en recherche de responsabilités mais surtout de voir se manifester une volonté de solutions.

3. De son côté, la Cour des Comptes s'est saisie du bilan de ces inondations avec le questionnement simple suivant : quel aurait été le coût de cette exceptionnelle catastrophe si les procédures de prévention (entretien des rivières) et les systèmes d'alerte et d'évacuation (sauvegarde des personnes et des biens) avaient été respectés avant sa survenue inattendue ? Ce coût humain et financier aurait sans doute été considérablement diminué et les Compagnies d'assurances s'en seraient félicitées. Reste à l'établir avec des chiffres. Quant aux fonds publics consacrés au sauvetage et au soutien des populations et à la remise en état, il appartiendra à la Chambre Régionale des Comptes d'en contrôler le bon usage et la pertinence, c'est-à-dire l'adéquation ou non des attributions accordées avec la réalité des besoins. Face aux conséquences d'une telle catastrophe, l'ambition des collectivités et de l'Etat ne se limite pas à rétablir au mieux le statu quo ante mais à redessiner les projets de développement territoriaux et à redynamiser l'outil économique. Des fonds spécifiques, pour la relance des entreprises, la modernisation des industries touristiques, des opérations innovantes d'aménagement foncier du secteur agricole, devront être mobilisés à partir des budgets nationaux et européens. C'est une exigence de la solidarité.

Ces précieux éléments d'analyse d'une catastrophe qui a surpris tous les niveaux de responsabilité, provoqué des réactions improvisées et installé durablement une situation critique sur tout un grand bassin versant, soulèvent des questions qui appellent des réponses :

1. à propos du dysfonctionnement du système d'alerte, "aucune explication n'a été donnée" et il ne suffit pas de dire que "sur le coup de 18h00, il était trop tard pour alerter les populations de la plaine du Bas-Argens sans créer une panique qui aurait pu se révéler désastreuse"... On ne peut davantage justifier une rétention d'information et une communication lénifiante par le souci de ne pas troubler la saison touristique dans le Var. A Fréjus, l'Adjoint délégué à la sécurité, lorsqu'on l'interroge, s'en tire par une formule qu'il n'est pas le seul à employer : "je préfère regarder vers l'avenir, pas vers le passé". Imaginez un accusé devant un juge qui se défendrait avec de tels arguments ! Une telle phrase "rend tout simplement caduque toute notion de loi, d'application de la loi, de crime, de justice ou de faits". Le risque pesant d'un retour de phénomène n'est pas écarté et les sinistrés sont en droit de comprendre et de voir prescrites des mesures fortes pour que "plus jamais ça" !
2. à propos de la gouvernance qui doit orchestrer, en tous domaines, les interventions des acteurs en responsabilité de la prévention et de la protection des personnes et des biens, les sinistrés - mais aussi les collectivités locales et territoriales dont ils

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens

dépendent – ont besoin de savoir clairement la répartition des tâches et des devoirs. Réunissant les associations de sinistrés, le 16 février, la sous-préfète, Madame Corinne ORZECOWSKI, a bien estimé que "la réactualisation des plans communaux de sauvegarde est nécessaire, car ceux qui existaient ne comportaient pas de dispositif inondation". C'est dire l'urgence d'instrumenter la culture du risque et la cohésion des services (municipaux, départementaux et régionaux) sous l'autorité du Préfet. Pour les communes riveraines de la Nartuby, la CAD (Communauté d'Agglomérations de Draguignan) était déjà, avant la catastrophe, une structure fédérative d'intercommunalité... Peut-être n'a-t-elle pas suffisamment exploité ses potentialités et va-t-elle désormais affirmer ses compétences de gouvernance dans l'ensemble du bassin versant de la Nartuby. Mais, plus largement, c'est le Conseil Général du Var (CG83) qui a pour fonction et capacité d'exercer, dans toutes ses dimensions, la gouvernance globale qui s'impose. Pour les cours d'eau, Madame la sous-préfète a répondu à la demande de VIVA qu'en effet "un Syndicat Mixte (Argens et ses affluents) doit être prochainement créé". Sur les conseils du Député de la 5e circonscription sinistrée, VIVA a demandé un rendez-vous rapproché à M. Horace LANFRANCHI, très récemment réélu à la présidence du Conseil Général qui apparaît l'acteur principal et l'échelon décisionnel responsable de toutes les avancées attendues. La demande adressée au Président est "la désignation, au sein du CG83, d'un **Chef de projet** chargé d'identifier toutes les causes du débordement de ces rivières, d'en prescrire les remèdes, d'étudier les travaux nécessaires aux retenues d'écrêtement collinaires, leur phasage sur un calendrier contraignant, leur coût et leur financement par tous les contributeurs signataires du contrat de rivière Nartuby". M. le député Georges GINESTA, qui engage VIVA à cette demande, ajoute qu'il reviendrait ensuite aux parlementaires d'intervenir au besoin pour rechercher des financements supplémentaires de l'Etat et de l'Europe.

3. à propos, enfin, des financements nécessaires, il faut d'abord un regard global et élevé qui prenne en compte l'ensemble des dépenses à engager pour la réparation intégrale des dommages, le traitement urgent des systèmes défectueux et des vices identifiés dans l'écoulement des cours d'eau, le développement durable des territoires (on dit plutôt : "soutenable" !) à travers des projets innovants et ambitieux recommandés. Quand les investissements nécessaires seront calculés et leur échelonnement dans le temps bien déterminé, la question essentielle sera posée : Qui va payer ?

On pourrait résumer ces attentes par cette demande simpliste :

Plus de transparence, de cohérence et de finances !

Certaines familles endeuillées vont demander des comptes par voie judiciaire pour "mise en danger de la vie d'autrui" (cf. La Faute-sur-Mer).

Pour VIVA, avant que la Justice ne s'empare de ces questionnements légitimes, il existe une voie de recours citoyenne, dont on peut s'étonner qu'elle n'ait pas encore été ouverte comme pour la tempête Xynthia. Après de longues démarches préalables pour s'assurer de la faisabilité d'une telle action, VIVA a obtenu de M. le député Georges GINESTA qu'il prenne l'initiative de demander à M. le Président de l'Assemblée Nationale la création d'une **MISSION d'INFORMATION PARLEMENTAIRE** pour faire toute la lumière sur les zones d'ombres que les sinistrés sont en droit de vouloir éclairer.

La question a été bien posée par M. GINESTA : " La violence et l'ampleur des inondations des 15 et 16 juin 2010 qui a dévasté l'Est du Département du Var, à proximité du bassin versant de la Rivière Argens, et leur caractère meurtrier en font un événement national... Comme pour la tempête Xynthia, seule une Mission d'Information Parlementaire aura la compétence et les moyens de conduire les investigations qui s'imposent et d'en déduire les préconisations...".

La procédure est engagée et l'on espère que M. **Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale**, fera droit à cette requête. Faut-il encore que plusieurs députés se portent volontaires pour participer (34 en Vendée !). La mission, si elle est composée, doit refléter le paysage politique de l'Assemblée Nationale. Les députés du Var, en première ligne, mais tous les députés de France qui se sentent interpellés par l'épreuve de citoyens locaux, qui pourraient bien être un jour leurs propres électeurs, car les changements climatiques affectent plus ou moins toutes les régions. Plusieurs adhérents extra-territoriaux de VIVA, touristes saisonniers de longue date et très attachés à notre région, ont aussitôt proposé de saisir leurs propres députés pour les inviter à manifester leur intérêt pour cette enquête parlementaire.

A une toute petite échelle, on vit dans ce microcosme varois, tous les problèmes des hommes en lutte contre les forces toutes puissantes de la Nature... Nous sommes tous des japonais, citoyens du Monde !

Ne dépensons pas nos forces dans l'usage désordonné des armes
mais pour la Solidarité entre tous.

Vivre installés au Val d'Argens

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens